

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 26 juin 2023

Délibération n° 2023-1775

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 2ème

Objet : Rives de Saône - Aménagement Saint-Antoine espace public (Les Terrasses de la Presqu'île) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Sonia Zdorovtsoff

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Blache (pouvoir à Mme Croizier), M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), Mme Charnay (pouvoir à M. Millet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), Mme Etienne (pouvoir à Mme Roch), M. Godinot (pouvoir à M. Badouard), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Vincendet (pouvoir à M. Smati), M. Vullierme (pouvoir à Mme Picot).

Conseil du 26 juin 2023**Délibération n° 2023-1775**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 1er - Lyon 2ème

Objet : Rives de Saône - Aménagement Saint-Antoine espace public (Les Terrasses de la Presqu'île) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 juin 2023, exposant ce qui suit :

L'opération Rives de Saône Terrasses Presqu'île fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

La Communauté urbaine de Lyon avait engagé un grand projet de reconquête sociale et urbaine des rives de la Saône dans toute la traversée de son territoire, soit 50 km de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

Parmi les opérations engagées dans le cadre du projet Rives de Saône, l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île a la particularité d'être situé en plein cœur de la Presqu'île et du bassin historique de la Saône. Riche d'une importante diversité d'usages, une partie du site est aussi occupée par le parking Saint-Antoine construit dans les années 1970 et positionné sur les bas-ports les plus larges de la Saône. Son remplacement par un parc souterrain, nouvelle génération, sous le quai Saint-Antoine en amont du pont Maréchal Juin, permet de retrouver un bas-port libéré de 8 500 m² et un lien oublié entre la Presqu'île, la Saône et la colline de Fourvière.

L'opération des Terrasses de la Presqu'île, dans cette 1^{ère} étape, s'étend sur 2 ha sur les 1er et 2ème arrondissements de Lyon. Elle comprend :

- la requalification du quai Saint-Antoine de la place d'Albon au pont Maréchal Juin, sur toute la largeur des façades aux murs de quai,
- l'aménagement du bas port Saint-Antoine, après la démolition du parc de stationnement existant, en un espace public majeur accueillant, d'une part, la continuité piétonne au plus près de l'eau et, d'autre part, une cour d'école et un square,
- l'aménagement des places publiques emblématiques limitrophes au quai : les places d'Albon, Saint-Nizier ainsi que les rues attenantes : rues des Bouquetiers, de Brest, Chenavard, de la Fromagerie, les rues Mercière et de Chavanne. Leur requalification permettra de relier les quartiers aux nouveaux espaces aménagés sur le quai et sur les bas-ports.

La mise en œuvre de ces aménagements est réalisée en plusieurs temps, en fonction de la libération des emprises chantier du nouveau parc de stationnement Saint-Antoine, chantier sous maîtrise d'ouvrage déléguée à Lyon parc auto (LPA).

Le projet fait l'objet d'intervention artistique en lien avec l'équipe de concepteurs retenue. Une attention particulière est portée sur la gestion ultérieure des espaces. L'ensemble de ces espaces est étudié avec les services gestionnaires compétents de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

La présente opération Terrasses de la Presqu'île a fait l'objet de différentes autorisations de programme successives qui ont permis de réaliser le programme d'aménagement, de choisir une équipe de maîtrise d'œuvre, des entreprises travaux et/ou groupements d'entreprises et de réaliser les travaux. Ainsi, par délibérations n° 2009-0963 du 28 septembre 2009 et n° 2012-3366 du 12 novembre 2012, le Conseil de la Communauté urbaine a individualisé des autorisations de programme partielles d'un montant global de 3 650 000 € TTC pour les études de programmation, de maîtrise d'œuvre et les frais de maîtrise d'ouvrage (mission de coordination de sécurité et de protection de la santé, les études techniques spécifiques et les levés topographiques complémentaires). Par délibération du Conseil n° 2018-2575 du 22 janvier 2018, la Métropole a individualisé une autorisation de programme complémentaire pour les travaux de démolition du parc Saint-Antoine et d'aménagement des espaces publics de 14 250 000 €, portant ainsi le montant total de l'autorisation de programme individualisée sur l'opération à 17 900 000 €.

Le calendrier de cette opération lié au planning des travaux du nouveau parc de stationnement Saint-Antoine, sous maîtrise d'ouvrage LPA *via* une délégation de service public, a été fortement impacté par les reports de livraison du parc.

L'opération est actuellement en cours d'exécution avec une fin des travaux et une livraison du jardin fluvial en quai bas prévu au 1^{er} trimestre 2024.

II - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Suite à la démolition du parc Saint-Antoine, de nombreux aléas de structure génie-civil, géotechniques non prévisibles et des adaptations nécessaires conduisent à la réalisation de prestations supplémentaires non prévues aux marchés.

Les prestations supplémentaires portent sur :

- le renforcement de la culée du pont Maréchal Juin suite à expertise et la réalisation de trottoirs du pont effondrés lors de la démolition du parking,
- le renforcement du mur perré suite à une expertise,
- des adaptations au niveau du belvédère pour raccordement sur l'existant et des vestiges de la pile du pont historique suite au constat de l'état après démolition et aux modifications demandées d'aménagement.

À ces travaux supplémentaires s'ajoute la forte augmentation liée aux révisions des prix sur les 10 lots de travaux, pour des marchés passés en 2018, 2019, 2020, augmentations liées à la crise énergétique et aux coûts des matières premières.

Afin de poursuivre l'aménagement prévu des Terrasses de la Presqu'île à Lyon 1er et Lyon 2ème, il est nécessaire de recourir à des avenants pour prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires aux marchés initiaux et intégrer les révisions de prix.

Au regard de l'autorisation de programme déjà individualisée, des engagements déjà réalisés et des estimations des travaux, l'enveloppe budgétaire complémentaire nécessaire à la réalisation de l'opération s'élève à 2 100 000 € TTC à la charge du budget principal. Le montant total de l'autorisation de programme individualisée sur l'opération est donc porté à 20 000 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'aménagement des Terrasses de la Presqu'île à Lyon 1er et Lyon 2ème.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de 2 100 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2 100 000 € en dépenses en 2023,

sur l'opération n° 0P06O2043.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 20 000 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 juin 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230626-304877-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 juin 2023 Date de réception préfecture : 28 juin 2023
